



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
NOVEMBRE 2020

NIFFER – HAUT-RHIN

RÉNOVATION DE L'ÉCLUSE DE KEMBS-NIFFER : LA MISSION MÉCÉNAT DE VNF ET LA FONDATION DU PATRIMOINE LANCENT UN APPEL AUX DONS

L'Écluse de Kembs-Niffer fait partie des 4 000 ouvrages d'art gérés par Voies navigables de France. La tour de commande et le bâtiment administratif ont été conçus par Le Corbusier, représentant ses seules réalisations en Alsace et l'une des rares commandes publiques françaises à l'architecte. En février 2019, après une analyse des dégâts, ces 2 édifices ont été reconnus en péril. La Mission Mécénat de VNF, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, lance pour la toute première fois un appel aux dons pour la restauration de l'Écluse de Kembs-Niffer, qui lui permettra à terme d'accueillir le grand public.

#Sauvegardons
LePatrimoineFluvial

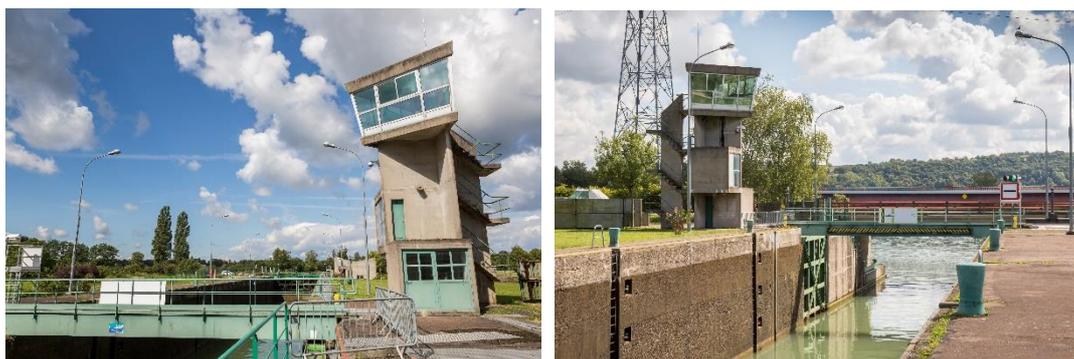
DEVENEZ
MÉCÈNES :
FAITES UN DON

Joyau?

Je suis la seule réalisation de Le Corbusier en Alsace.
Je suis un pan de l'histoire fluviale. J'ai un rôle
stratégique dans la connexion entre le Rhône et
le Rhin. Je suis l'écluse de Kembs-Niffer.

© Fondation Le Corbusier

L'ÉCLUSE DE KEMBS-NIFFER EN PÉRIL



©Alexandra Lebon

L'Écluse de Kembs-Niffer a été réalisée dans un but précis : **permettre aux bateaux du Rhin de passer sur le Rhône en direction de Marseille**. Située dans le Haut-Rhin, entre Bâle et Mulhouse, au point de raccordement du canal du Rhône sur le canal du Rhin, elle a été inaugurée en **1961**. Deux de ses édifices, la **tour de commande**, constituée de béton et vitres et le **bâtiment administratif**, ont été **conçus par Le Corbusier**. Il s'agit d'une des rares commandes publiques françaises passée au fondateur de l'architecture moderne et sa seule réalisation en Alsace. En 2004, elle a obtenu le **label Architecture¹** et en 2005 une protection au titre des **Monuments Historiques**.

En 2019, après une analyse des dégâts engendrés par l'abandon du site suite à la construction en 1995 d'un nouvel ouvrage, 800 m en amont, l'Écluse de Kembs-Niffer est **reconnue en péril**.

Afin de **redonner vie** à cette œuvre architecturale, la **Mission Mécénat de VNF** et la **Fondation du Patrimoine** lance pour la première fois un appel aux dons national pour la rénovation de ce site emblématique de la région alsacienne.

Les travaux comprennent la **rénovation de la tour de commande et du bâtiment technique** (restauration des murs, portes, fenêtres et sols à l'identique). À l'issue de ceux-ci, l'écluse pourra accueillir le grand public dans le cadre de visites, de séminaires ou encore d'expositions temporaires.

Informations pratiques :

- Renseignements auprès de Laurent Adnet, Chef de la Mission Mécénat de VNF : laurent.adnet@vnf.fr - 06 98 73 50 06
- Pour faire un don : <https://soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/ecluse-de-kembs-niffer-a-niffer-fr>

UNE FONDATION DÉDIÉE À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FRANÇAIS


FONDATION
du
PATRIMOINE

Organisme national privé créé par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 juillet 1997, la **Fondation du Patrimoine** œuvre au quotidien **en faveur de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français**. Elle promeut, à travers diverses opérations, la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité. Chaque année, elle sauve pas moins de **2 000 monuments, églises,**

¹ **Label Architecture** : Label créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, art. 78) attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements réalisés il y a moins de 100 ans, non protégés au titre des monuments historiques, et dont la conception présente un intérêt architectural ou technique. Il succède au label Patrimoine du XXe siècle, créé en 1999. (Source : Culture.gouv.fr)

théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

À l'initiative du Président de la République, la Fondation a créé la **Mission Bern** en 2018. En association avec la **Française des Jeux**, elle a mis en place le **Loto du Patrimoine**, sous forme de tickets à gratter. Les fonds récoltés permettent la **rénovation ou la réhabilitation de centaines de monuments**. En 2020, l'**Écluse de Kembs-Niffer** faisait partie des **projets sélectionnés**.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr



Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, **Voies navigables de France** entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel